

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 28 MAI 2024
Convocation du 21 MAI 2024**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 28 MAI 2024 à 20 H 30 à la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire, réunion achevée à 21 H 30.

Présents : M MAURENARD Guy, Maire, Mmes : BONVALLET Isabelle, BOTTIN Daphnée, CHATOUX Marie-Pierre, FOURMONT LÉTANG Chantal, HALLAY Béatrix, POULAIN Françoise, TROCHERIE Evelyne, MM : LAIGNEAU Dominique, MOMMESSIN Thierry, TRICHEUX Sylvain.

Absents : Excusée ayant donné procuration : Mme PIEDAGNIEL Sophie à M MOMMESSIN Thierry
Excusés : MM : GUESNET Michel, LEGUAY Grégory.

A été nommée secrétaire : Mme BOTTIN Daphnée.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

**- ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DES
ABORDS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉCOLE
DELIBERATION N° 19**

Concernant le marché de "l'aménagement et la sécurisation des abords de l'église et de l'école" à Saint-Aubin-des-Bois 28300, la consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte sans négociation librement définie par le pouvoir adjudicateur, prévue aux articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique.

La commission communale "Appel d'offres" s'est réunie en mairie le 17/05/2024 pour analyser la proposition de chaque entreprise, suite à la réception des offres le 03 mai 2024.

Le 28 mai 2024, le Conseil Municipal après avis de la commission communale "Appel d'offres" a délibéré à l'unanimité de la façon suivante et donne tous les pouvoirs à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier :

- LOT 1 (UNIQUE) VRD : à l'issue du classement des offres finales et négociées, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de COLAS France pour un montant de 244 999.39 € HT soit 293 999.27 € TTC.
L'entreprise COLAS France est donc retenue pour l'exécution du marché.

**-TARIFS DU REPAS DU 13 JUILLET 2024
DELIBERATION N° 20**

Le repas pour la Fête Nationale du 14 JUILLET se déroulera le samedi 13 juillet 2024 au soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de la façon suivante :

- adultes et enfants de + de 12 ans 18 €
- enfants de 6 à 12 ans 12 €
- gratuit jusqu'à 5 ans

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. Guy MAURENARD :

- Selon des circulaires reçues en mairie, rappelle certaines précisions utiles afin d'organiser au mieux l'ensemble des opérations de scrutin pour l'élection des représentants au Parlement Européen.

- Il faudrait prévoir un broyage avec M. TRICHEUX Sylvain sur une parcelle nouvellement acquise par la commune à « chazay » et sur certains chemins communaux.

- **M. Sylvain TRICHEUX** relate l'incident de « Chazay » arrivé suite aux fortes pluies, qui, après fort ruissellement dans les champs, a provoqué une coulée de boue. Dès le mardi, les employés ont retiré les excès avec le camion de la commune et le Maire a contacté les services de la DDT qui ont fait passer une balayeuse.

- **Mme Evelyne TROCHERIE** a constaté que le marchand de pizzas ne vient plus sur la place de Saint-Aubin depuis une quinzaine de jours.
La mairie va recontacter un autre demandeur qui avait proposé de s'installer.

- **M. Thierry MOMMESSIN** fait part notamment de sa présence à « la fête des voisins » qui a eu lieu le vendredi 24 mai sur le plateau sportif.

Le conseil municipal encourage les initiatives des habitants en ce sens, sachant que ce sont des rassemblements essentiellement organisés par secteur.

- **Mme Marie-Pierre CHATOUX** rappelle que les habitants doivent respecter l'entretien de leurs trottoirs et empêcher la propagation des chenilles processionnaires lorsque des arbres sont impactés sur leur propriété.

Séance levée à 21h30.

**La secrétaire de séance,
Daphnée BOTTIN**

**Le Maire,
Guy MAURENARD.**